

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 209

Artikel: Lise Girardin et la promotion de la femme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lise Girardin et la promotion de la femme

La lecture des procès-verbaux est parfois intéressante. Ainsi, celui de la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil genevois du 23 octobre. A l'ordre du jour, la construction d'une deuxième école de commerce.

Le responsable des cours commerciaux explique aux députés la nécessité de prévoir des salles de sténo-dactylographie, qui correspondent mieux à la pratique professionnelle. Ce qui implique aussi, pour le nouveau bâtiment, des tables plus grandes ou en L, permettant à la fois de taper à la machine et de prendre des notes en sténo. Pas d'opposition de principe. Mais cette remarque de M^{me} Lise Girardin : « Dans la pratique, les secrétaires ne sont pas appuyées sur une table, elles prennent les notes sténographiques sur leurs genoux ». Et pourtant, M^{me} Girardin s'est taillé une réputation dans la lutte pour la promotion de la femme...

VAUD

Urbanisme: Lausanne peut encore bien tourner

Le nouvel aménagement de Chauderon est sujet de conversation. Les façades blanches, lisses, à fenêtres-hublots dérangent l'œil accoutumé au néo-vieux du Crédit foncier, comme un fauteuil-cuvette à côté du fauteuil de grand-père.

Faut-il encore démontrer que Chauderon, coupé par une trémie, long boyau de circulation, ne mérite plus, depuis longtemps, le titre de place ? Son réaménagement lui redonnera un visage et

des circulations-piétons. Faut-il démontrer que l'environnement architectural de ce carrefour est médiocre et que le nouvel immeuble lui donnera, peut-être, son caractère ?

Les façades et la circulation

Deux données de discussion. Les façades, d'abord. Les impératifs de l'isolation imposent le style. La justification est valable. Toutefois, la nouvelle génération des murs-rideaux, sans relief, sans jeux de lumière, sans rythme modulaire serait un recul architectural s'il ne se limitait pas à des cas exceptionnels, comme celui de Chauderon.

Les circulations ensuite. Chauderon ne se comprend que dans la perspective de circulations rendues au piéton, par la vieille ville d'une part, par la Vallée du Flon d'autre part (dont l'aménagement tarde toujours).

Alors que toutes les villes européennes sont condamnées à isoler leur centre pour le rendre aux piétons, Lausanne peut donner aux piétons sur un kilomètre un territoire urbain qui sera en même temps un passage et une liaison est-ouest, de la rue de Bourg à Chauderon.

En fait aucune ville n'a de telles possibilités urbanistiques. Il manque encore une certaine prise de conscience.

Une certaine idée de l'apprenti

Celle qui apparaît dans les propos de M. Sordat, représentant de l'Union des associations patronales genevoises, lors de la séance du 8 novembre de la commission consultative de l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat.

La discussion tourne autour des cours facultatifs devant permettre aux apprentis de parfaire leur culture générale. D'autre part, peu à peu, on introduit par profession une troisième demi-journée de cours obligatoires. M. Sordat : « Si les cours facultatifs ont le succès escompté, on va se trouver en porte-à-faux avec les professions qui auront obtenu la troisième demi-journée obligatoire inscrite au programme d'enseignement normal. En effet, si les apprentis sont également sollicités de suivre de tels cours facultatifs, on peut craindre des difficultés. Il est satisfaisant de voir qu'il y aura une procédure de consultation, mais la question devrait être laissée ouverte pour les professions qui n'ont pas introduit la troisième demi-journée. Sinon, quel nombre d'heures les apprentis passeront-ils en définitive dans l'entreprise ? La prudence voudrait que les cours

facultatifs ne fussent offerts que dans la mesure où il n'y aurait pas déjà dans la profession une troisième demi-journée de cours obligatoires. »

L'efficacité avant tout

Plus loin : « L'école joue un rôle complémentaire en ce qui concerne les cours des branches professionnelles et de culture générale; mais il ne peut pas y avoir de malentendu quant à la finalité des rôles respectifs du maître d'apprentissage et de l'école, qui est de former des jeunes à l'exercice d'une profession et non pas avant toute chose des citoyens bien instruits ».

Le rendement

M. Sordat insiste encore sur la notion de rendement qu'il convient d'inculquer aux apprentis (l'entreprise doit leur apprendre à travailler) et il reconnaît que les employeurs seront toujours en conflit avec le corps enseignant qui ne comprend pas que l'on apprenne aux jeunes à produire (il est absolument nécessaire de sortir de la notion purement scolaire des choses).